



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 40

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN; Mme Sylvie THUSTRUP

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : R&M – FINANCES – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Lorsque le budget primitif n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2025 et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'autorité délibérante, en vertu de l'article L.1612-1, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice antérieur, hors restes-à-réaliser.

Pour mémoire, les crédits ouverts pour chaque budget en 2024, hors chapitre 16, *Emprunts et dettes assimilées*, sont les suivants :

Budget / Chapitre	Crédits ouverts des budgets 2024			25 % maximum des crédits ouverts aux budgets 2024			Budgets prévisionnels 2025 proposés aux autorités de tarification en octobre 2024
	20	21	Total	20	21	Total	
Budget principal	101 500,00	832 333,40	933 833,40	25 375,00	208 083,35	233 458,35	<i>Non concerné</i>
Sans Souci	37 666,86	207 100,26	244 767,12	9 416,72	51 775,07	61 191,79	44 276,00
Chêne de Mérindol	600,00	132 750,70	133 350,70	150,00	33 187,68	33 337,68	16 471,00
SSIAD/ESA	9 800,00	379 070,93	388 870,93	2 450,00	94 767,73	97 217,73	<i>Non concerné</i>
PIS	640,00	65 108,80	65 748,80	160,00	16 277,20	16 437,20	798,00
SAAD	400,00	4 659,25	5 059,25	100,00	1 164,81	1 264,81	6 046,30

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'APPROUVER** la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2025 selon les conditions suivantes :

- Dans la limite du quart des crédits 2024 ouverts hors restes à réaliser, pour le budget principal, Service de soins infirmiers à domicile / Equipe spécialisée Alzheimer (SSIAD/ESA), et le budget annexe Service d'aide à domicile (SAAD) ;
- Dans la limite des propositions budgétaires 2025 adressées aux autorités de tarification en octobre 2024 pour les budgets annexes :
 - Résidence autonomie le Sans Souci,
 - CHRS Le Chêne de Mérindol,
 - Pôle infos seniors (PIS).

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 16/12/24
et de la publication le 16/12/24